



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Année 2017**

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT**

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud  
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE  
sioca@ouest-cornouaille.com  
[www.sioca.fr](http://www.sioca.fr)

Téléphone : 02 98 87 14 42 - 02 98 82 78 34

# SOMMAIRE

## Délibérations du Comité syndical

---

### PREMIER SEMESTRE 2017

#### 1. Comité syndical du 6 février 2017 \_\_\_\_\_ page 3

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de DOUARNENEZ .....	4
Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 .....	7
Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 .....	9
Vote du Budget Primitif 2017 .....	10
Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA .....	12
Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud .....	14
Remboursement de frais de charges à l'Agence Ouest Cornouaille Développement .....	15

#### 2. Comité syndical du 13 mars 2017 \_\_\_\_\_ page 16

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de POUILLAN SUR MER .....	17
Avis sur le projet d'élaboration du PLU de COMBRIT .....	14

#### 3. Comité syndical du 24 avril 2017 \_\_\_\_\_ page 16

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de PONT-L'ABBE .....	17
Avis sur le projet d'Aire de Valorisation de l'architecture et du Patrimoine de COMBRIT .....	14

#### 4. Comité syndical du 28 juin 2017 \_\_\_\_\_ page 16

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de LOCTUDY .....	17
Avis sur le projet de modification du PLU de SAINT JEAN TROLIMON .....	14
Avis complémentaire au projet de PLU de DOUARNENEZ .....	17
Avis complémentaire au projet de PLU de COMBRIT .....	14
Avis sur le permis d'aménager les Rives de Kerloc'h à PLOBANNALEC-LESCONIL .....	14
Avis sur le permis d'aménager « le plateau de Bringall » à PONT-L'ABBE .....	14
Modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille .....	14
Démarche de prévention - réalisation du document unique .....	14

## **DEUXIEME SEMESTRE 2017**

### **5. Comité syndical du 19 septembre 2017 \_\_\_\_\_ page 19**

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de l'ILE-TUDY .....	20
Avis sur le projet de modification du PLU de LANDUDEC .....	20
Avis sur le projet de modification du PLU de PLOUHINEC .....	20
Avis sur le projet de modification du PLU de PLOGOFF .....	20
Avis sur le permis d'aménager de Kerallan à PLONEOUR-LANVERN .....	20
Composition des commissions de travail .....	20

### **6. Comité syndical du 27 novembre 2017 \_\_\_\_\_ page 22**

Election d'un nouveau 3 <sup>ème</sup> vice-Président .....	23
Composition des commissions de travail .....	20
Création d'un poste de Responsable du syndicat multigrade (B et A) filières administratives et techniques .....	20
Budget 2017 – décision modificative n°1 .....	20
Adhésion au CAUE du Finistère .....	20

## **Comité syndical du 6 février 2017**

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de DOUARNENEZ .....	4
Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 .....	7
Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 .....	9
Vote du Budget Primitif 2017 .....	
Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA .....	12
Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud .....	14
Remboursement de frais de charges à l'Agence Ouest Cornouaille Développement .....	15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement****Comité syndical du 6 février 2017**

Date de la convocation
31 janvier 2017

L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
31 janvier 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Absents excusés : MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

**Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.**

**OBJET : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de DOUARNENEZ**

Le SIOCA a reçu, pour avis, le 24 novembre dernier, le projet d'élaboration du PLU de DOUARNENEZ arrêté le 27 octobre 2016.

La municipalité de Douarnenez est venue présenter son projet de PLU en séance du Comité syndical.

Le projet de développement de la ville est basé sur les objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité du territoire de la ville en particulier par ses atouts touristiques, par ses commerces et ses activités artisanales ou industrielles ;
- prendre en compte sa spécificité multipolaire représentée par ses quatre quartiers aux caractéristiques affirmées et au-delà par les communes de Douarnenez Communauté ;
- intégrer les problématiques communales dans un souci d'aménagement cohérent et durable du territoire : zones d'aménagement futur cohérentes avec l'état des réseaux, politique foncière, réponse aux besoins d'équipements publics notamment ceux liés aux sports et au transport urbain ;
- structurer le développement urbain futur en intégrant les objectifs de mixité des fonctions urbaines et de mixité sociale du logement en particulier pour les jeunes et les anciens tout en préservant le cadre de vie ;
- favoriser le renouvellement urbain, « construire la ville sur la ville », en préservant la qualité architecturale et environnementale ;
- définir une politique de préservation des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'appuie sur les 5 orientations suivantes :

- ➔ affirmer le rôle structurant de Douarnenez dans le cadre d'une organisation cohérente de la Cornouaille ;
- ➔ placer au cœur du projet de territoire l'environnement et le paysage ;
- ➔ contribuer à une agglomération compacte, équilibrée et solidaire associant le renouvellement urbain et des extensions limitées.

- renforcer l'attractivité économique et diversifier les secteurs d'activités traditionnels et d'avenir ;
- faciliter l'accessibilité du territoire par la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de déplacements.

L'élue référente de la commission Urbanisme et Habitat du SIOCA, qui a en charge l'analyse de la compatibilité des projets de PLU avec le SCoT, a fait part de plusieurs observations. L'analyse s'appuie sur la grille de compatibilité qui permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées au projet de PLU.

La commission a bien noté l'effort concernant la consommation foncière vis-à-vis du précédent document d'urbanisme. Les objectifs de production de logement et de consommation d'espaces sont compatibles avec le SCoT. Néanmoins, au vu de l'ambition affichée dans le PADD, le SIOCA aurait souhaité une **mobilisation plus importante des disponibilités foncières et immobilières en enveloppe urbaine**. En effet, la mobilisation (en 10 ans) de seulement 20 % du potentiel de logement (soit 118 logements) en enveloppe urbaine est limitée. Une démarche BIMBY ou encore la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain comme indiqué dans le Plan Local de l'Habitat de Douarnenez Communauté permettraient de mobiliser les disponibilités en enveloppe urbaine et d'éviter les consommations foncières en extension. Ces actions encouragent par ailleurs le retour des habitants en centralité, participent à la valorisation du patrimoine bâti ou encore permettent d'améliorer le paysage urbain.

En lien avec la charte Agriculture et Urbanisme du Finistère, le potentiel de logements futurs en zones rurales (bâtiments étoilés) est à prendre en compte dans les besoins de logements. Cela ne semble pas avoir été intégré dans l'élaboration du projet.

Aussi, pour poursuivre la redynamisation du centre-ville, la commission appelle à la plus grande vigilance concernant l'implantation de bureaux, équipements publics, de services, d'activités tertiaires, de santé et autres activités générant du flux et n'ayant aucune contraintes pour s'implanter en centralité. Aussi, le SIOCA recommande que **l'implantation de ces activités soit recherchée dans les centralités et ainsi inscrit dans le PLU**.

La commission a souligné la prise en compte de **la préservation de la dynamique commerciale du centre-ville** en instaurant plusieurs dispositifs en faveur de la diversité commerciale comme recommandé dans le SCoT :

- Les Zones d'Aménagement Commerciales (ZACOM) limitent l'implantation aux commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente comme prescrit dans le SCoT ;
- La commune a délimité plusieurs centralités sur son territoire, témoignage de l'histoire de la ville et de sa dimension touristique. Le règlement précise bien qu'en dehors de ces périmètres toute activité commerciale nouvelle est interdite (sauf en ZACOM) ;
- De plus, comme recommandé dans le SCoT, la collectivité a identifié des linéaires de diversité commerciale renforcée comprenant une interdiction de changement de destination. Ces linéaires représentent un peu plus de 3 km. Toutefois, le SIOCA considère que ce linéaire est trop important au vu de l'enjeu qu'il porte c'est-à-dire de concentrer le commerce pour rechercher l'effet d'entraînement. De plus, il compromet le renouvellement urbain sur des secteurs à fort potentiel. Le SIOCA encourage la collectivité à réduire le linéaire au cœur du centre-ville.

Concernant **les déplacements** et le rôle de pôle structurant de Douarnenez au sein de l'ouest Cornouaille, la commission s'est interrogée sur l'avancement du projet de pôle d'échange multimodal. En effet, aucun emplacement réservé ne semble concerner le projet. Aussi, l'ouverture à l'urbanisation dans le secteur du Ris interroge vis-à-vis d'une déviation à terme de la route départementale n°7. Il convient déjà d'anticiper et ainsi de ne pas bloquer ce projet. L'urbanisation prévue entre le Ris et Lannugat rajouterait des contraintes supplémentaires dans la réflexion à mener. Les mobilités douces et notamment la réflexion portée à l'échelle de la Communauté de communes ont bien été prises en compte dans le projet.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_1-DE

Enfin, la possibilité **d'implantation des hébergements hôteliers** sur l'ensemble du territoire et notamment au sein des zones industrielles, artisanales et commerciales (Uia, Uib et Uic) n'encourage pas l'utilisation du bâti existant qui serait à valoriser au sein des centralités.

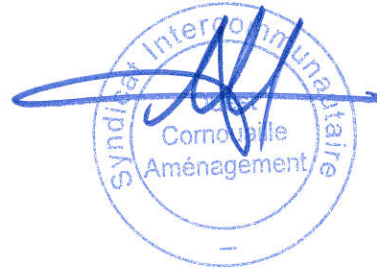
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Sénateur Maire de DOUARNENEZ.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



**Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement****Comité syndical du 6 février 2017**

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
31 janvier 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT. <u>Absents excusés :</u> MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER.
31 janvier 2017	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.  Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.  <b>Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.</b>
<b>Nombre de délégués</b>	
En exercice : 22 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 15	

**OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016**

Le Comité syndical est réuni sous la présidence de Madame Florence CROM.

Le budget primitif de l'exercice 2016, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ont été présentés aux membres du Comité syndical.

Madame CROM, ordonnateur a normalement administrée, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Les opérations effectuées au cours de cet exercice se totalisent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## OPERATIONS DE L'EXERCICE

Mandats émis	116 056,58 €uros
Titres émis	157 476,24 €uros

## RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Excédent	<b>41 419,66 €uros</b>
----------	------------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

## OPERATIONS DE L'EXERCICE

Mandats émis	436,86 €uros
Titres émis	51 022,11 €uros

## RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Excédent	<b>50 585,25 €uros</b>
----------	------------------------



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/02/2017  
Reçu en préfecture le 14/02/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_2-DE

Après en avoir délibéré (Madame Florence CROM ne prend pas part au vote) et à l'unanimité, le comité Syndical  
**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité (compte administratif et compte de gestion) soumise à son examen ;  
**DECLARE** toutes opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_2-DE

# SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

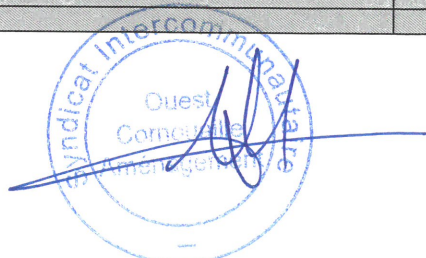
## Projet de Compte administratif 2016

LIBELLE		BP 2016	CONSOMME
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>157 450,22</b>	<b>116 056,58</b>
022	Dépenses imprévues	1 819,76	0,00
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>44 732,00</b>	<b>20 978,51</b>
611	Contrat de prestations de services	4 500,00	86,26
6135	Locations mobilières	1 500,00	300,00
6156	Maintenance	732,00	732,00
6161	Primes d'assurance	2 000,00	2 072,03
617	Etudes et recherches	6 000,00	0,00
6182	Divers - Doc. générale & technique	1 000,00	939,00
6185	Divers - frais de colloques et séminaires	1 000,00	0,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	0,00	1 092,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	10 000,00	1 560,00
6237	Publications	8 000,00	7 336,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 207,35
6256	Missions	1 000,00	36,95
6257	Réceptions	500,00	519,03
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	2 500,00	2 097,89
62878	Divers - Remboursement de frais - Autres organismes	4 000,00	3 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>75 925,00</b>	<b>66 661,75</b>
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	4 000,00
6332/64	Salaires	70 500,00	61 290,40
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 200,00	1 161,96
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	75,00	76,00
6475	Medecine du travail, pharmacie	150,00	133,39
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>10 800,00</b>	<b>9 723,88</b>
651	Redevances pour concessions, brevet	600,00	288,00
6531	Indemnités	7 200,00	7 763,78
6532	Frais de mission	2 000,00	1 355,10
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	317,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>1 500,00</b>	<b>136,85</b>
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00	136,85
<b>42 - Opération d'ordres</b>		<b>19 173,46</b>	<b>18 555,59</b>
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	19 173,46	18 555,59
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	3 500,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>157 450,22</b>	<b>157 476,24</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	52 461,07	52 461,07
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	12 000,00	12 026,02
74751	Participations - Groupement de collectivités - Autres groupements	92 989,15	92 989,15
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>50 559,98</b>	<b>436,86</b>
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	39 559,98	0,00
205	Logiciels....	8 000,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	436,86
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>50 559,98</b>	<b>51 022,11</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 493,98	29 493,98
10222	Fonds de compensation pour la TVA	1 892,54	1 892,54
202	Frais document d'urbanisme	0,00	1 080,00
28051	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences et droits similaires	704,68	561,16
28183	Amortissements du matériel de bureau et du matériel informatique	900,25	900,25
2802	Amortissement des frais d'études, documents urbanisme, numérisation cadastre	17 568,53	17 094,18

Résultats fonctionnement	41 419,66
Résultats investissement	50 585,25

RESULTAT EXERCICE 2016

92 004,91



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 6 février 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
31 janvier 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents</u> :
31 janvier 2017	<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE</b> : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN</b> : MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b> : MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ</b> : MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT.
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés</u> : MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER.
En exercice : 22 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16	<u>Assistaient également à la réunion</u> : Mme Camille KEROUEDAN.  Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.  <b>Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.</b>

---

### OBJET : Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

---

Le comité syndical réuni sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente, et après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget du SIOCA.

Le résultat de clôture au compte administratif 2016 se décompose ainsi :

- en section de Fonctionnement : un excédent de 41 419,66 € ;
- en section d'Investissement : un excédent de 50 585,25 €.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

##### **POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Virement à la section d'investissement 0,00 Euros

RESULTAT de L'EXERCICE : EXCEDENT 41 419,66 Euros

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES : 0, 00 Euros

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/02/2017  
Reçu en préfecture le 14/02/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_3-DE

RESULTAT A AFFECTER :

41 419,66 Euros

AFFECTATION du RESULTAT :

Excédent de fonctionnement reporté	41 419,66 €
------------------------------------	-------------

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 6 février 2017

Date de la convocation
31 janvier 2017

L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
31 janvier 2017

#### Etaients présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Absents excusés : MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

**Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.**

---

### OBJET : Vote du Budget Primitif 2017

---

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 16 décembre 2017, le comité syndical est invité à adopter le Budget Primitif 2017.

Le budget primitif 2017 s'équilibre comme suit :

- pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 128 954,86 €.
- pour la section d'investissement, l'équilibre est à 69 227,89 €.

Soit un budget total de 198 182,75 € qui est détaillé en annexe.

#### **Le fonctionnement et la gestion du SIOCA**

Les dépenses d'administration générale devraient peu évoluer par rapport à 2016 : frais d'assurances, indemnité de la Présidente, maintenance des logiciels, cotisations diverses ...

Le SIOCA continue de faire appel à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour l'accompagner administrativement pour les ressources humaines et la comptabilité. Il est proposé de reconduire le remboursement de frais.

Les collaborateurs du SIOCA étant hébergés dans les locaux gérés par l'A OCD, il est prévu de rembourser les frais de charges. Le coût par personne est évalué à 2 000 € /an.

Prévue depuis quelques années, le nouveau site du SIOCA pourrait être opérationnel en fin d'année.

#### **Le SCOT**

La mise en œuvre du SCOT se poursuit. Des temps d'animation seront organisés, des fiches pratiques et un guide de compatibilité. Les thèmes prioritaires restent la consommation d'espace, l'habitat, les mobilités et le commerce.

Le SIOCA sera accompagné d'un cabinet d'experts pour une assistance et conseil juridique dans le cadre de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SCOT.

Certaines orientations du SCOT sont à porter à l'échelle de l'ouest Cornouaille. Plusieurs projets en partenariat avec l'A OCD et les collectivités sont en cours de réflexion et semblent bien engagés. Ils concernent la signalétique et les mobilités douces avec l'élaboration d'un schéma vélo. Des groupes de travail respectifs vont avoir lieu prochainement

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/02/2017  
Reçu en préfecture le 14/02/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_4-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2017 selon le détail présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

La Présidente

Florence CROM



Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_4-DE

**Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**  
**Projet de Budget primitif 2017**

LIBELLE		CA 2016	BP 2017
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>116 056,58</b>	<b>128 954,86</b>
022	Dépenses imprévues	0,00	2 247,59
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>20 978,51</b>	<b>35 122,00</b>
611	Contrat de prestations de services	86,26	90,00
613	Locations mobilières	300,00	1 200,00
6156	Maintenance	732,00	732,00
616	Primes d'assurance	2 072,03	2 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	7 000,00
6182	Divers - Doc. générale & technique	939,00	1 000,00
6185	Divers - frais de colloques et séminaires	0,00	1 000,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	1 092,00	6 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	1 560,00	5 000,00
6237	Publications	7 336,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 207,35	1 500,00
6256	Missions	36,95	500,00
6257	Réceptions	519,03	600,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	2 097,89	2 300,00
62878	Divers - Remboursement de frais - Autres organismes	3 000,00	3 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>66 661,75</b>	<b>57 430,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	4 000,00
6332/64	Salaires	61 290,40	52 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 161,96	1 200,00
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	76,00	80,00
6475	Medecine du travail, pharmacie	133,39	150,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>9 723,88</b>	<b>9 800,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevet	288,00	400,00
6531	Indemnités	7 763,78	7 400,00
6532	Frais de mission	1 355,10	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	317,00	500,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>136,85</b>	<b>1 000,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	136,85	1 000,00
<b>042- Opérations d'ordre</b>		<b>18 555,59</b>	<b>18 555,27</b>
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	18 555,59	18 555,27
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	4 800,00
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>157 476,24</b>	<b>128 954,86</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	52 461,07	41 419,66
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	12 026,02	0,00
74751	Participations - Groupement de collectivités - Autres groupements	92 989,15	87 535,20
<b> INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>436,86</b>	<b>69 227,89</b>
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	0,00	59 227,89
205	Logiciels....	0,00	8 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	436,86	1 000,00
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>51 021,79</b>	<b>69 227,89</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 493,98	50 585,25
10222	Fonds de compensation pour la TVA	1 892,54	0,00
202	Frais documents d'urbanisme	1 080,00	0,00
28051	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences et droits similaires	561,16	561,16
28183	Amortissements du matériel de bureau et du matériel informatique	900,25	987,62
2802	Amortissement des frais d'études, documents urbanisme, numérisation cadastre	17 093,86	17 093,86



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 6 février 2017

<b>Date de la convocation</b>
31 janvier 2017

L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
31 janvier 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT.

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Absents excusés : MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

**Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.**

### **OBJET : Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA**

La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu de l'excédent global de l'exercice 2016, des contraintes budgétaires des collectivités et des projets du syndicat en 2017 ; il est proposé pour cette année de réduire la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille pour atteindre 0,80 €/habitants (population DGF connue à la date de la décision).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**FIXE** la contribution des communautés de communes au financement du SIOCA ainsi qu'il suit :

POPULATION DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2016 X 0,80 €

dont les montants sont les suivants :

EPCI	Population DGF au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Contributions financières 2017
<b>Douarnenez Communauté</b>	21 582	17 265,60 €
<b>Cap Sizun - Pointe du Raz</b>	19 831	15 864,80 €
<b>Haut Pays Bigouden</b>	20 261	16 208,80 €
<b>Pays Bigouden Sud</b>	47 745	38 196,00 €

**IMPUTE** la recette à provenir à l'article 7475 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/02/2017  
Reçu en préfecture le 14/02/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_6-DE

## Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 6 février 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
31 janvier 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Étaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT.
31 janvier 2017	<u>Absents excusés :</u> MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER. <u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.  Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.  <b>Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.</b>
<b>Nombre de délégués</b>	
En exercice : 22 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16	

### OBJET : Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

Madame Florence CROM rappelle que le SIOCA fait appel, chaque année, aux services administratifs de la Communautés de communes du pays Bigouden Sud afin de l'appuyer dans la comptabilité et les ressources humaines.

Les frais de personnels missionnés sur la comptabilité et les ressources humaines sont estimés à 4 000 € et à 1 000 € pour les frais de charges (fournitures, logiciels, ....).


Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'allouer en 2017 une contribution de 5 000 € à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ;

**PRECISE** que la participation sera imputée aux articles 62878 et 6218 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Florence CROM



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Article n°

ID : 029-252902655-20170206-CS170206\_7-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 6 février 2017

<b>Date de la convocation</b>
31 janvier 2017

L'an 2017 et le 6 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
31 janvier 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN Daniel LE BALCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Henri GOARDON et Bruno LE PORT.

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Absents excusés : MM. Daniel COUIC, Benoît LAURIOU, Maurice LE FLOCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

**Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Remboursement de frais de charges à l'Agence Ouest Cornouaille Développement

---

Madame Florence CROM rappelle que les collaborateurs du SIOCA sont hébergés dans les locaux gérés par l'AOCD.

Il convient ainsi de rembourser les frais de charges (électricité, téléphonie, copieurs, fournitures, ...) liés à cet hébergement. Le coût par personne est estimé à 2 000€/an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M.PLOUZENNEC, Président de l'AOCD et Mme CROM, MM. LE FLOCH et TANTER, membres du bureau, ne prennent pas part au vote), le Comité Syndical,

**DECIDE** d'allouer en 2017 une contribution de 2 000 € à l'Agence Ouest Cornouaille Développement ;

**PRECISE** que la participation sera imputée à l'article 62878 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Florence CROM



## **Comité syndical du 13 mars 2017**

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de Poullan sur Mer .....	17
Avis sur le projet d'élaboration du PLU de COMBRIT .....	19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement****Comité syndical du 13 mars 2017**

Date de la convocation
31 janvier 2017

L'an 2017 et le 13 mars à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
31 janvier 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET et Pierre PLOUZENNEC ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** MM. Daniel COUIC, Vincent GAONAC'H, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** /

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, MM. Daniel LE BALCH, Benoît LAURIOU.

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

**Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.**

**OBJET : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de POUILLAN SUR MER**

Le SIOCA a reçu, pour avis, le 23 décembre dernier, le projet d'élaboration du PLU de POUILLAN SUR MER arrêté le 27 octobre 2016.

Le maire de Poullan Sur Mer, M. Jean KERIVEL et Mme Annick LE GOFF, adjointe, sont venus présenter le projet de PLU en séance du Comité syndical.

Le projet de développement est basé sur les 20 orientations suivantes :

- ✓ poursuivre la croissance démographique en favorisant l'accueil de nouveaux habitants ;
- ✓ évaluer les besoins en matière d'habitat en cohérence avec le PLH et les objectifs de densité affichés dans le SCoT ;
- ✓ favoriser la mixité sociale, générationnelle et urbaine ;
- ✓ conforter le niveau d'équipement pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures ;
- ✓ poursuivre l'intensification dans la densité des projets urbains et promouvoir des formes urbaines diversifiées ;
- ✓ conforter l'urbanisation de l'agglomération du bourg par un développement équilibré associant densification et les extensions urbaines ;
- ✓ favoriser une densification urbaine de l'enveloppe bâtie de l'agglomération de Kéraël ;
- ✓ permettre en secteur rural des évolutions mineures des constructions et des habitations existantes ainsi que le changement de destination ;
- ✓ identifier et préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité dans le cadre de la trame verte et bleue ;
- ✓ préserver et mettre en valeur les paysages caractéristiques et emblématiques du territoire, dans une logique d'attractivité ;
- ✓ valoriser les ressources et favoriser les énergies renouvelables ;
- ✓ prendre en compte les risques et les nuisances ;
- ✓ assurer la préservation d'une activité agricole dynamique et diversifiée ;

- ✓ renforcer l'attractivité commerciale du bourg ;
- ✓ développer l'économie en favorisant l'accueil d'entreprises ;
- ✓ favoriser le développement des activités de tourisme et de loisirs ;
- ✓ Poursuivre l'amélioration du réseau routier ;
- ✓ promouvoir un réseau viaire hiérarchisé et équilibré au sein du bourg ;
- ✓ développer l'offre de transports collectifs ;
- ✓ valoriser les déplacements et les circulations douces.

La Présidente du SIOCA a fait part aux élus de Poullan Sur mer des interrogations et remarques émises par la commission Urbanisme et Habitat du SIOCA, qui a en charge l'analyse de la compatibilité des projets de PLU avec le SCoT. Une grille de compatibilité permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées au projet de PLU.

Les observations du Comité syndical sont reprises ci-dessous en fonction des orientations du SCoT ouest Cornouaille :

**Organiser une trame verte et bleue efficace**

Le projet de PLU intègre bien les enjeux de trame verte et bleue. Toutefois pour s'assurer des protections adéquates, il conviendrait d'avoir dans le rapport de présentation une carte superposant la trame verte et bleue et le zonage du règlement graphique.

Par ailleurs, le zonage Ac qui permet d'inscrire un espace agricole comme élément de la trame verte et bleue a été présenté aux membres du Comité syndical.

**Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse**

La commission a bien noté le développement raisonné et la préservation des espaces agricoles et naturels menés depuis plusieurs décennies sur Poullan Sur Mer. Le projet inscrit au PLU continue avec cette volonté.

Il convient au sein des OAP d'encourager la mitoyenneté des constructions

**Développer et diversifier les infrastructures de mobilité**

L'inventaire des liaisons douces ne semble pas complet.

Au sein des OAP, il convient de rajouter les liaisons douces existantes.

**Développer un tourisme de qualité écoresponsable**

La destination hébergement hôtelier est systématiquement intégrée aux zones d'activités économiques. Il convient de s'interroger sur la nécessité de laisser cette possibilité dans le PLU au vu de la rareté du foncier économique sur le territoire.

**Structurer le développement commercial**

La délimitation de la centralité aurait pu se superposer avec le zonage UHa qui concentre déjà le commerce de la commune. Le périmètre défini devrait être justifié et cartographié au sein du rapport de présentation.

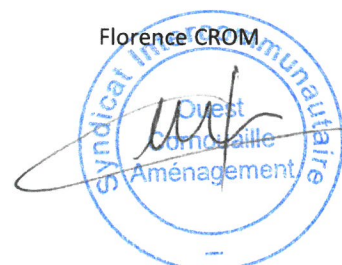
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de POUILLAN SUR MER

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



# Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 13 mars 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 13 mars à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
31 janvier 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents</u> :
31 janvier 2017	<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE</b> : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN</b> : MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET et Pierre PLOUZENNEC ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b> : MM. Daniel COUIC, Vincent GAONAC'H, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER. <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ</b> : /
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés</u> : Mme Danielle BOURHIS, MM. Daniel LE BALCH, Benoît LAURIOU.
En exercice : 22 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12	<u>Assistaient également à la réunion</u> : Mme Camille KEROUEDAN.  Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.  <b>Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.</b>

---

### OBJET : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de COMBRIT

---

Le SIOCA a reçu, pour avis, le 22 décembre dernier, le projet d'élaboration du PLU de COMBRIT arrêté le 23 novembre 2016.

M. Christian LOUSSOUARN, adjoint à l'urbanisme de COMBRIT, est venu présenter le projet de PLU en séance du Comité syndical.

Le projet de développement de la ville est basé sur les 20 orientations suivantes :

- ✓ poursuivre la croissance démographique en favorisant l'accueil de nouveaux habitants ;
- ✓ évaluer les besoins en matière d'habitat en cohérence avec le PLH et les objectifs de densité affichés dans le SCoT ;
- ✓ favoriser la mixité sociale, générationnelle et urbaine ;
- ✓ conforter le niveau d'équipement pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures ;
- ✓ inverser les tendances en matière de consommation foncière, organiser le développement urbain et promouvoir des formes urbaines diversifiées ;
- ✓ conforter l'urbanisation de l'agglomération en donnant la priorité au renouvellement urbain et à la densification tout en limitant les extensions urbaines ;
- ✓ favoriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe bâtie de l'agglomération de Sainte Marine, dans le respect des caractéristiques paysagères et environnementales ;
- ✓ poursuivre la structuration du village de Kroas hent ;
- ✓ permettre sous certaines conditions la densification des espaces urbanisés ;
- ✓ proscrire toute urbanisation nouvelle à partir de l'habitat diffus mais permettre des évolutions du bâti en secteur rural ;
- ✓ identifier et préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité dans le cadre de la trame verte et bleue ;
- ✓ préserver et mettre en valeur les paysages caractéristiques et emblématiques du territoire, dans une logique d'attractivité ;

- ✓ prendre en compte les risques et les nuisances ;
- ✓ valoriser les ressources, favoriser les énergies renouvelables et tendre vers un habitat sobre en énergie ;
- ✓ assurer la préservation d'une activité agricole dynamique et diversifiée ;
- ✓ assurer le développement et la préservation des activités maritimes, nautiques et touristiques ;
- ✓ développer l'économie en favorisant l'accueil d'entreprises et en renforçant l'attractivité commerciale ;
- ✓ poursuivre l'amélioration du réseau routier et valoriser les entrées et traversées des bourgs et villages ;
- ✓ développer l'offre de transports collectifs et repenser les stationnements ;
- ✓ valoriser les déplacements et les circulations douces.

La Présidente du SIOCA a fait part des interrogations et remarques émises par la commission Urbanisme et Habitat du SIOCA. Cette dernière analyse la compatibilité des projets arrêtés de PLU avec le SCoT. L'analyse s'appuie sur la grille de compatibilité qui permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées ou non au projet de PLU.

Les observations du Comité syndical sont reprises ci-dessous en fonction des orientations du SCoT ouest Cornouaille :

#### **Organiser une trame verte et bleue efficace**

L'identification de la trame verte et bleue dans le projet de PLU respecte les orientations du SCoT. Toutefois pour s'assurer des protections adéquates et faciliter la lecture du document, il conviendrait d'avoir dans le rapport de présentation une carte superposant la trame verte et bleue et le zonage du règlement graphique.

#### **Préserver et valoriser le grand paysage et le patrimoine**

Plusieurs projets d'urbanisation sont situés le long de la D144. Une attention particulière est demandée concernant l'intégration paysagère des projets.

#### **Gérer l'urbanisation du littoral**

Les coupures d'urbanisation identifiées à l'échelle de l'ouest Cornouaille ont été reprises dans le projet de PLU. Pour s'assurer de la prise en compte dans le règlement, il conviendrait d'ajouter dans le rapport de présentations, une carte reprenant le zonage du règlement graphique et les coupures d'urbanisation.

#### **Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse**

La commune a retenu une croissance démographique annuelle de 1.30 % pour les 20 prochaines années soit une population de 5 140 habitants en 2035 (1 170 habitants supplémentaires). Cette évolution nécessite la production de 900 logements soit une moyenne de 45 logements par an.

Le SCoT précise que l'utilisation du potentiel d'urbanisation présent en enveloppe urbaine doit être prioritaire pour accueillir les nouvelles productions de logement. Le projet de PLU compte de nombreux secteurs 1 AU aussi bien au sein de l'enveloppe urbaine qu'en extension. Il conviendrait, au vu de la projection sur 20 ans, de phaser le développement et ainsi inscrire des secteurs en extension en 2 AU afin de s'assurer de l'utilisation prioritaire des îlots présents dans l'enveloppe urbaine.

A la lecture du rapport de présentation, il n'est pas évident d'identifier la priorité donnée à l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine. Il conviendrait d'ajouter un tableau de synthèse qui permettrait de bien différencier la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine de celle prévue en extension, en détaillant ce qui relève d'aménagements d'ensemble et de secteurs de dents creuses et de densification spontanée. Le tableau présent page 162 du rapport de présentation n'y répond pas.

Au sein des OAP, il est demandé d'encourager la mitoyenneté des constructions.

#### **Développer et diversifier les infrastructures de mobilité**

L'inventaire des liaisons douces ne semble pas complet. Il est important de connaître tous les tracés pour projeter les connexions à établir. Afin d'avoir un aperçu global des déplacements doux sur la commune, une carte précisant les

liaisons douces existantes et à créer pourrait être présente dans le rapport de présentation. La localisation de l'enveloppe urbaine et des zones ouvertes à l'urbanisation pourrait y figurer.

#### **Encourager le développement des activités primaires**

La commune a bien pris en compte les activités maritimes nécessitant la proximité immédiate de la mer. Un zonage Ao a également été identifié.

Le SCoT invite les documents d'urbanisme à assurer la protection de l'agriculture. Le diagnostic agricole datant de 2012 devrait être actualisé afin de bien prendre en compte les sièges d'exploitations encore en activité.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments dont le changement de destination est autorisé se trouvent au sein de siège d'exploitation. Cette possibilité peut potentiellement introduire de nouveaux tiers qui viendraient contraindre le fonctionnement de l'exploitation. Il conviendra d'ajuster ces changements de destination suite à la mise à jour du diagnostic agricole.

#### **Développer un tourisme de qualité écoresponsable**

La destination hébergement hôtelier est systématiquement intégrée aux zones d'activités économiques. Il convient de s'interroger sur la viabilité des hôtels déjà présents sur le territoire face à de nouvelles implantations. Par ailleurs, le foncier économique est déjà rare et doit rester dédié à de l'activité artisanale ou industrielle. Les hébergements hôteliers peuvent trouver leur place au sein de bâti remarquable au sein de l'enveloppe urbaine. Les visiteurs seraient ainsi plus proches des commerces et services de proximité.

#### **Structurer le développement commercial**

La commune a délimité 3 centralités qui permettent d'accueillir de nouvelles implantations commerciales. De plus, elle a instauré un linéaire de restriction de changement de destination renforcé en rez-de-chaussée commerciaux sur le secteur de Sainte-Marine. La centralité de Sainte Marine bien que s'appuyant sur des commerces existants paraît trop importante pour l'effet d'entraînement recherché.

Le règlement des zones Uic reprend les orientations du SCoT pour les Zones d'Aménagement Commerciale. Il convient de le reprendre pour les zones AUic.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de COMBRIT

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM





## **Comité syndical du 24 avril 2017**

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de PONT-L'ABBE .....	23
Avis sur le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de COMBRIT .....	27

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/05/2017  
Reçu en préfecture le 02/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170424-CS170424\_1-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 24 avril 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 24 avril à 13h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement re-convoqué, suite à l'absence de quorum lors du Comité syndical du 18 avril, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
19 avril 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> Mme Florence CROM <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> M. Michel CANEVET ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Danielle BOURHIS et M. Thierry MAVIC ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> /
19 avril 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés :</u> M. Daniel LE BALCH <u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.  <b>Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.</b>
En exercice : 22	
Présents : 4	
Pouvoirs : 0 Votants : 4	

### OBJET : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de PONT-L'ABBE

Le SIOCA a reçu, pour avis, le 3 février dernier, le projet d'élaboration du PLU de PONT-L'ABBE arrêté.

Le maire de Pont-l'Abbé, M Stéphane LE DOARE, et M. Thierry MAVIC, sont venus présenter le projet de PLU en séance du Comité syndical.

Le projet de développement est basé sur les 14 orientations suivantes :

- ✓ **Anticiper une croissance démographique :** viser une population aux alentours de 10 000 habitants, prévoir une production d'environ 65 logements neufs /an ;
- ✓ **Proposer une offre de logements diversifiée :** diversifier les solutions en matière d'habitat, permettre une réelle mixité dans les opérations de logements ;
- ✓ **Limiter la consommation d'espaces et l'étalement urbain :** diminuer de 30% les surfaces consommées par rapport à la dernière décennie ;
- ✓ **Renforcer en priorité le tissu urbain de la ville :** mobiliser le potentiel de réinvestissement urbain, permettre l'évolution des quartiers urbains périphériques - ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation à l'intérieur de la rocade - permettre la densification limitée à Kerdual ;
- ✓ **Répondre aux besoins en équipements des populations actuelles et futures :** assumer son statut de ville centre du pays bigouden, combler les manques : cinéma et médiathèque – installer un réseau numérique très haut débit ;
- ✓ **Elaborer une stratégie globale pour la gestion des déplacements :** mieux gérer la place de la voiture – intégration d'un pôle multimodal sur le site de la Madeleine - donner une vraie place aux circulations douces - planifier un maillage d'itinéraires cyclables ;
- ✓ **Conforter la centralité de la commune :** soutenir l'OPAH - privilégier l'implantation du commerce en centralité ;
- ✓ **Permettre l'évolution et renforcer l'offres des zones d'activité :** valoriser les zones d'activités existantes (4 zones) – prévoir des nouvelles capacités d'accueil (2 zones : Kéragont et Cosquer Kernu + extension Kermaria) ;
- ✓ **Favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine :** autoriser le changement des destinations ;

- ✓ **Favoriser le développement touristique notamment dans le cadre d'une valorisation du patrimoine :**  
appliquer l'AVAP ;
- ✓ **Garantir la protection des espaces naturels et préserver les continuités écologiques :** protéger les milieux naturels et les paysages littoraux – protéger la qualité paysagère – constituer une trame verte et bleue ;
- ✓ **Produire une urbanisation plus soucieuse de l'environnement :** intégrer la préservation de la ressource en eau, la consommation d'énergies – gérer les déchets ;
- ✓ **Prendre en compte les risques et les nuisances ;**
- ✓ **Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et architectural de la commune.**

La Présidente du SIOCA a fait part aux élus de Pont-l'Abbé des interrogations et remarques émises par la commission Urbanisme et Habitat du SIOCA, qui a en charge l'analyse de la compatibilité des projets de PLU avec le SCoT. Une grille de compatibilité permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées au projet de PLU.

Les observations du Comité syndical sont reprises ci-dessous en fonction des orientations du SCoT ouest Cornouaille :

#### **Organiser une trame verte et bleue efficace**

Le projet de PLU intègre bien les enjeux de trame verte et bleue. Toutefois pour s'assurer des protections adéquates, il conviendrait d'avoir dans le rapport de présentation une carte superposant la trame verte et bleue et le zonage du règlement graphique.

#### **Gérer l'urbanisation du littoral**

Les coupures d'urbanisation identifiées à l'échelle de l'ouest Cornouaille ont été reprises dans le projet de PLU. Pour s'assurer de la prise en compte dans le règlement, il conviendrait d'ajouter dans le rapport de présentations, une carte reprenant le zonage du règlement graphique et les coupures d'urbanisation.

#### **Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse**

Le projet présente de nombreuses zones 1 Auh et peu de 2 AU, cela ne permet pas de montrer une ouverture de l'urbanisation échelonnée dans le temps et une mobilisation prioritaire au sein de l'enveloppe urbaine.

Les densités sont compatibles avec celle du SCoT. Toutefois, la commune aurait pu, sur certains secteurs périphériques, afficher une densité plus importante et tendre ainsi vers 23 logements à l'hectare.

La collectivité a mis en place la servitude de mixité sociale sur les secteurs 1 AUh. Elle aurait également pu la mettre en place sur les secteurs Uh disposant d'une OAP.

#### **Développer et diversifier les infrastructures de mobilité**

L'inventaire des liaisons douces ne semble pas complet, il conviendrait de le compléter.

#### **Renforcer l'offre des parcs d'activités**

Le projet de PLU prévoit, soit en appui de l'existant ou la création, de nouvelles zones d'activités. Il conviendrait de justifier, au sein du rapport de présentation, les besoins supplémentaires d'espaces fonciers économiques.

Dans les zones d'activités économiques à vocation artisanale, industrielle ou tertiaire, le commerce ne peut pas s'implanter, en respect des orientations du SCoT. A l'inverse, dans les zones d'activités commerciales, il conviendrait de laisser la possibilité d'implanter d'autres activités économiques.

#### **Structurer le développement commercial**

Le règlement du PLU devra intégrer la possibilité pour les commerces isolés (hors centralités et hors ZACOM) de s'agrandir afin de permettre une amélioration de l'existant et notamment les mises aux normes ; une croissance de la surface de vente de 10 % est ainsi autorisée.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017  
Reçu en préfecture le 02/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170424-CS170424\_1-DE

Le projet de PLU interdit l'implantation de commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> en ZACOM. Afin de respecter les prescriptions du SCoT, il convient de parler de surface de vente et non de surface de plancher.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PONT-l'ABBE.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 24 avril 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 24 avril à 13h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement re-convoqué, suite à l'absence de quorum lors du Comité syndical du 18 avril, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
19 avril 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> Mme Florence CROM <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> M. Michel CANEVET ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Danielle BOURHIS et M.Thierry MAVIC ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> /
19 avril 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés :</u> M. Daniel LE BALCH  <u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.  <b>Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.</b>
En exercice : 22	
Présents : 4	
Pouvoirs : 0 Votants : 4	

---

#### OBJET : Avis sur le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Combrit

---

Le SIOCA a reçu, pour avis, le 20 février dernier, le projet arrêté de l'AVAP de Combrit.

Combrit possède de nombreuses protections : des sites inscrits et classés, des monuments inscrits, du patrimoine archéologique et une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) créée le 17 décembre 1990 sur le secteur du port de Sainte marine.

Avec la mise en place de l'AVAP, la commune souhaite identifier et connaître le patrimoine, et protéger et mettre en valeur :

- ✓ le patrimoine paysager remarquable (anse du Pouldon, anse de Combrit, l'Odet) ;
- ✓ le paysage urbain significatif (les bourgs de Combrit et de Sainte marine) ;
- ✓ le patrimoine urbain et architectural de qualité (bâti urbain ancien, bâti manorial, architecture de villégiature, maisons de bourg).

Le périmètre existant via la ZZPAU est ainsi étendu aux principaux sites naturels et aux bourgs de Combrit et de Sainte Marine.

La Présidente du SIOCA explique que le syndicat a participé à une réunion de présentation du projet le 8 mars afin d'échanger sur le projet arrêté. Lors de la réunion, le SIOCA et d'autres partenaires ont relevé l'incompatibilité entre le règlement du projet de PLU et celui de l'AVAP notamment concernant l'extension du bâti sur le secteur du port de Sainte marine au sein des sites classés et les zonages UHs et N où se cumulent de nombreuses protections.

Aussi, les incohérences entre la légende des documents graphiques et celle présentée dans le règlement ont été mis en avant.

Enfin, la Présidente du SIOCA précise que le SCot de l'ouest Cornouaille encourage les créations d'AVAP afin de préserver le patrimoine du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/05/2017

Reçu en préfecture le 02/05/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20170424-CS160424\_2-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de COMBRIT

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## **Comité syndical du 28 juin 2017**

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de Loctudy .....	30
Avis sur le projet de modification du PLU de Saint-Jean Trolimon .....	33
Avis complémentaire au projet de PLU de Douarnenez .....	35
Avis complémentaire au projet de PLU de Combrit .....	36
Avis sur le permis d'aménager les Rives de Kerloc'h à Plobannalec-Lesconil .....	37
Avis sur le permis d'aménager « le plateau de Bringall » à Pont-l'Abbé .....	39
Modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille .....	41
Démarche de prévention – réalisation du document unique .....	43

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
22 juin 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents</u> :
22 juin 2017	<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE</b> : Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN</b> : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b> : Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ</b> : MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés</u> : Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER
En exercice : 22 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12	<u>Assistaient également à la réunion</u> : Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de LOCTUDY

---

Le SIOCA a reçu, pour avis, le 22 mai dernier, le projet d'élaboration du PLU de LOCTUDY arrêté.

La maire de LOCTUDY, Christine ZAMUNER, accompagnée du service Urbanisme de la commune est venue présenter le projet de PLU en séance du Comité syndical.

Le projet de développement est basé sur 3 axes :

#### AXE 1

- ✓ **Poursuivre une politique de croissance dynamique mais pour autant maîtrisée en adéquation avec les ressources et le potentiel du territoire** : Taux de croissance annuelle de 0.6 % pour accueillir environ 350 habitants supplémentaires en 12 ans - produire 675 logements ;
- ✓ **Générer une offre de logements en adéquation avec la demande et des économies d'espace et d'énergie, en lien avec l'identité architecturale et patrimoniale de la commune** : Renforcer la centralité - Produire une offre de logement diversifiée dont aidés - densité plus importante à proximité des commerces, services et lieux de vie ;
- ✓ **Limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain** : maîtriser l'urbanisation en cohérence avec l'environnement bâti et naturel ;
- ✓ **Mettre en place un plan de déplacements** : limiter la place de l'automobile – Mettre en places des alternatifs à la voiture - poursuivre la création de liaisons douces – Aménager pour lieux et espaces publics pour tous - ;
- ✓ **Redonner du sens et de l'attractivité aux espaces** : Assurer les transitions paysagères en travaillant les entrées de ville – valoriser le cœur du bourg (commerces, services, port, ...) ;

#### AXE 2

- ✓ **Asseoir la vocation portuaire du territoire** : conforter les activités maritimes et garantir des espaces dédiés ;
- ✓ **Structurer l'offre touristique et de loisirs en relation avec les communes limitrophes** : affirmer son rôle de pôle touristique majeur ;
- ✓ **Contribuer au maintien et au développement des activités commerciales et artisanales locales** : dynamiser la centralité autour des commerces – Permettre l'installation de commerces de proximité dans les quartiers sud de la commune – Etendre la zone d'activité existantes ;



- ✓ **Soutenir, valoriser et diversifier l'activité agricole locale** : Préserver les terres agricoles - Autoriser la diversification des activités agricoles - Favoriser une agriculture durable ;
- ✓ **Favoriser le développement des communications numériques sur le territoire** : Attirer des acteurs économiques pouvant travailler à distance ;

### AXE 3

- ✓ **Garantir la pérennité des espaces naturels, littoraux et maritime ainsi que des continuités écologiques** : Préserver son capital environnement ;
  - ✓ **Maintenir les percées visuelles sur la mer et les points de vue** : garder des espaces de respiration – mettre en valeur les points de vue existants ;
  - ✓ **Inciter et œuvrer à l'économie des ressources, à la production d'énergies renouvelables, à la mise aux normes environnementales et à la lutte contre les pollutions** : maîtriser la qualité de l'eau, améliorer la gestion des déchets ;
  - ✓ **Assurer la prévention des risques** : prendre en compte les risques - limiter l'exposition de la population ;
  - ✓ **Répertorier, préserver et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire.**

Emmanuelle RASSENEUR, élue référente de la commission Urbanisme et Habitat, a fait part des interrogations et remarques émises par la commission Urbanisme et Habitat du SIOCA, qui a en charge l'analyse de la compatibilité des projets de PLU avec le SCoT. Une grille de compatibilité permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées au projet de PLU.

Les observations du Comité syndical sont reprises ci-dessous en fonction des orientations du SCoT ouest Cornouaille :

#### **Organiser une trame verte et bleue efficace**

Le projet de PLU intègre bien les enjeux de trame verte et bleue. Toutefois, pour s'assurer des protections adéquates, il conviendrait d'avoir dans le rapport de présentation une carte superposant la trame verte et bleue et le zonage du règlement graphique.

Les réservoirs de biodiversité et les espaces de nature ordinaire ont été repérés à l'échelle de la commune afin d'identifier le trame vert et bleue. Un repérage plus fin en milieu urbain serait intéressant afin d'intégrer la nature en ville et de la valoriser.

#### **Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse**

Afin de s'assurer de la mobilisation des espaces fonciers en enveloppe urbaine en priorité, un phasage pourrait être réalisé pour les projets d'aménagements en extension. Sur les 7 secteurs en extension de l'urbanisation, certains pourraient être classés en 2AUh.

Sur certaines OAP, des secteurs ne sont pas intégrés au projet d'aménagement d'ensemble et semblent enclavés et les aménagements seront difficilement optimiser sans une opération d'ensemble.

La servitude de mixité sociale est mise en place sur certains projets situés en U ou AU. Elle permettra de produire 44 logements en 12 ans. La part de logements sociaux, malgré la mise en place de cet outil, restera encore faible sur le territoire communal. Une offre plus importante semble nécessaire à produire pour permettre aux jeunes ménages de commencer leur parcours résidentiel sur la commune.

Pour les projets de cœur de ville, des OAP plus précises pourraient être rédigées : intégration de logements adaptés aux seniors, taille des logements recherchés (T2, T4...).

Par ailleurs, pour chaque OAP, les liaisons douces, parking, ... existants dans l'environnement du projet sont à inscrire. Il convient également de renvoyer, pour chaque OAP, vers les annexes sanitaires.

Sur la carte de synthèse des OAP (page 11 et 13), il conviendrait d'ajouter le périmètre de l'enveloppe urbaine pour bien montrer la mobilisation des espaces enclavés. Aussi pour faciliter la lecture, il conviendrait de numéroter sur la carte, les OAP listées.

### **Structurer le développement commercial**

La commune a délimité 3 périmètres de centralité. Les délimitations proposées sont très larges notamment celle de l'agglomération nord. Ce dernier phagocyte notamment la ZACOM de Pratouarc'h et rend ainsi, inutile la restriction d'implantation des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente en ZACOM. Le périmètre de la centralité doit être à nouveau délimité. L'enjeu est de concentrer les commerces pour éviter la dispersion.

Pour rappel, les commerces comme les restaurants, bars, ... n'entrent pas dans le champ d'application du SCoT.

Une carte localisant aujourd'hui les commerces sur la commune permettrait d'avoir une photographie à temps 0 et de pouvoir suivre l'évolution des implantations et radiations des commerces.

Aussi, la commune a mis en place 2 linéaires commerciaux afin d'interdire le changement de destinations vers de l'habitat pour les commerces situés en rez-de-chaussée. Elle a souhaité limiter cette interdiction dans le temps (5 ans). L'effet recherché qui consiste à concentrer les commerces pour un effet de masse et créer une réelle dynamique commerciale met du temps à s'installer. Il serait préférable d'envisager une modification du PLU pour ajuster le linéaire.

Le projet de PLU interdit l'implantation de commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> en ZACOM. Afin de respecter les prescriptions du SCoT, il convient de parler de surface de vente et non de surface de plancher.

### **Préserver les ressources et réduire les pollutions**

La capacité d'accueil du territoire interroge concernant la ressource en eau. Elle est générale à l'échelle du pays Bigouden Sud. Même si des études sont en cours afin de sécuriser la ressource, il convient d'être très vigilant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Madame Le Maire de LOCTUDY.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
22 juin 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<p><u>Etaients présents :</u></p> <p><b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU</p>
22 juin 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	<p><u>Absents excusés :</u> Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER</p> <p><u>Assistaient également à la réunion :</u> Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC</p>
En exercice : 22	
Présents : 12	
Pouvoirs : 0	
Votants : 12	

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

#### **OBJET : Avis sur le projet de modification du PLU de Saint Jean Trolimon**

La Présidente expose que le SIOCA a reçu, le 14 avril dernier, le projet de modification n°1 du PLU de Saint Jean Trolimon. Elle explique que par cette modification, la commune souhaite, entre autres, à nouveau, permettre les projets de dépendance et/ou d'extension de maisons d'habitation localisées en zone A et N.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi dite Macron (du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques), la commune de Saint Jean Trolimon doit refuser des autorisations d'urbanisme concernant les projets cités ci-après. En effet, la loi précise que dans les zones agricoles, naturelles ou forestières et en dehors des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL), les bâtiments existants peuvent faire l'objet d'extension ou d'annexes dès lors que ces dernières ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère des sites. Le règlement du PLU doit dans ce cas préciser la zone d'implantation et les conditions de hauteurs, d'emprise et de densité de ces extensions et annexes permettant ainsi d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Plusieurs communes du Finistère s'étaient retrouvées dans la même situation, la DDTM du Finistère a ainsi proposé un modèle de règlement qui a été validé par la CDPENAF.

Ainsi, l'évolution du bâti en zones naturelles et agricoles se traduit dans le règlement du PLU par :

- la zone d'implantation des nouvelles annexes : elles doivent être édifiées sur la même unité foncière que le bâtiment d'habitation et se situer dans un périmètre de 20 mètres autour de l'habitation, ce qui évite le mitage de l'environnement ;
- la densité : les extensions sont limitées à 30 % de la surface de plancher existante à la date d'approbation du présent P.L.U ou 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher nouvellement créée (en cas d'extension ne créant pas de surface de plancher type carport ou garage, l'emprise au sol est limitée à 50 m<sup>2</sup>). En tout état de cause, la surface de plancher définitive du bâtiment cumulée (y compris l'extension) ne dépassera pas 250 m<sup>2</sup> de surface de

plancher. Les nouvelles annexes ne devront pas dépasser au total 30 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (40 m<sup>2</sup> de surface de bassin pour les piscines) ;

- les conditions de hauteur : les extensions au sol devront être de hauteur identique ou inférieure aux hauteurs des anciens édifices sans pouvoir dépasser 9 mètres, et la nouvelle annexe ne peut pas dépasser 4 mètres au faitage.

Par ailleurs, dans le cadre de la modification, la commune a souhaité procéder à la réactualisation juridique de certains articles suite au décret du 28 décembre 2015 portant recodification du Code de l'Urbanisme.

Aussi, le règlement a bénéficié d'un toilettage afin de tendre vers une homogénéisation des règlements à l'échelle des PLU des communes du pays Bigouden Sud dans le cadre de la réflexion menée sur l'élaboration d'un PLUi. Le projet a, par exemple, permis d'encourager une meilleure utilisation du foncier situé dans l'enveloppe urbaine en assouplissant les règles de recul par rapport aux limites séparatives et en prévoyant des règles permettant la densification des parcelles déjà bâties et l'optimisation de la performance énergétique.

La commission Urbanisme et habitat a analysé le projet. La modification proposée est compatible avec les orientations du SCoT ouest Cornouaille. D'une part, elle tient compte de l'enjeu de préserver le paysage et de garantir la pérennité de l'activité agricole comme demandé dans le DOO du SCoT. D'autre part, la recherche d'harmonisation du règlement tient compte principalement des enjeux de consommation de l'espace et répond également aux orientations du SCoT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de modification du PLU de Saint Jean Trolimon ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Madame le Maire de Saint Jean Trolimon.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
22 juin 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents</u> :
22 juin 2017	<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE</b> : Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN</b> : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b> : Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ</b> : MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés</u> : Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER
En exercice : 22	<u>Assistaient également à la réunion</u> : Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC
Présents : 12	
Pouvoirs : 0	
Votants : 12	

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Avis complémentaire au projet de PLU de DOUARNENEZ

---

Lors du Comité syndical du 6 février 2017, le SIOCA a émis un avis favorable assorti de plusieurs observations au projet de PLU arrêté de DOUARNENEZ.

Depuis cette date, le SIOCA a analysé plusieurs projets de documents d'urbanisme. La commission Urbanisme et Habitat a relevé l'enjeu de laisser au sein des Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM) la possibilité d'implanter des activités économiques afin de faire évoluer les zones.

Toutefois, la Présidente rappelle l'enjeu de concentrer les activités économiques compatibles avec la centralité au sein de ses dernières afin de dynamiser les villes et les bourgs.

La Présidente propose ainsi au Comité syndical de compléter l'avis du SIOCA en précisant qu'au sein des ZACOM les implantations d'activités compatibles avec les sites voisins et l'environnement peuvent être autorisées. Il conviendra ainsi de modifier le règlement du PLU concernant les zonages Uic et AUic. Dans ces secteurs, les activités commerciales dont la surface de vente est inférieure ou égale à 400m<sup>2</sup> n'est pas autorisées. Dans les autres secteurs Ui et AUi, le commerce n'est pas autorisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** de joindre un avis complémentaire au PLU de DOUARNENEZ lors de la phase d'enquête publique ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de DOUARNENEZ.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/07/2017  
Reçu en préfecture le 19/07/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170628-CS170628\_4-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
22 juin 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU
22 juin 2017	<u>Absents excusés :</u> Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC
En exercice : 22	
Présents : 12	
Pouvoirs : 0	
Votants : 12	

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

#### **OBJET : Avis complémentaire au projet de PLU de COMBRIT**

Lors du Comité syndical du 13 mars 2017, le SIOCA a émis un avis favorable assortis de plusieurs observations au projet de PLU arrêté de COMBRIT.

Depuis cette date, le SIOCA a analysé plusieurs projets de documents d'urbanisme. La commission Urbanisme et Habitat a relevé l'enjeu de laisser au sein des Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM) la possibilité d'implanter des activités économiques afin de faire évoluer les zones.

Toutefois, la Présidente rappelle l'enjeu de concentrer les activités économiques compatibles avec la centralité au sein de ses dernières afin de dynamiser les villes et les bourgs.

La Présidente propose ainsi au Comité syndical de compléter l'avis du SIOCA en précisant qu'au sein des ZACOM les implantations d'activités compatibles avec les sites voisins et l'environnement peuvent être autorisées. Il conviendra ainsi de modifier le règlement du PLU concernant le zonage Uic. Dans ces secteurs, les activités commerciales dont la surface de vente est inférieure ou égale à 400m<sup>2</sup> n'est pas autorisées. Dans les autres secteurs Ui et AU<sub>i</sub>, le commerce n'est pas autorisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** de joindre un avis complémentaire au PLU de COMBRIT lors de la phase d'enquête publique ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de COMBRIT.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/07/2017  
Reçu en préfecture le 19/07/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170628-CS170628\_5-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>
22 juin 2017

L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
22 juin 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER

Assistaient également à la réunion : Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

---

### **OBJET : Avis sur le permis d'aménager les Rives de Kerloc'h à Plobannalec-Lesconil**

---

La Présidente rappelle que les opérations foncières et les opérations d'aménagement créant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le SIOCA est ainsi consulté pour avis par les services instructeurs sur le permis de construire ou d'aménager portant sur des projets de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Elle explique qu'une demande de permis d'aménager a été déposée pour la réalisation d'une opération de lotissement de 27 lots à usage d'habitations sur la commune de Plobannalec-Lesconil au lieu dit Kerloc'h.

Les superficies des lots vont de 466 à 744 m<sup>2</sup> et la surface de plancher total autorisée est de 5 493 m<sup>2</sup>. Le terrain, d'une superficie de 18 310 m<sup>2</sup>, est situé en zone 1 AUhdK du Plan Local d'Urbanisme. Ce zonage impose des règles architecturales respectant la typologie des maisons environnantes.

Après analyse de la compatibilité avec les orientations du SCoT, la commission Urbanisme et Habitat a émis plusieurs remarques :

- au regard de la localisation du site, de l'environnement, des réseaux, le projet doit projeter la production d'au moins 30 logements : la taille des parcelles pourraient être réduites et la mitoyenneté encouragée ou quelques lots pourraient être dédiés à du logement collectif (intermédiaire, ...). Malgré que la mitoyenneté ne soit pas interdite, le projet n'invite pas à réaliser ce type de projet sur lots libres. Les lots 13, 14, 15, 16, 17 pourraient bénéficier d'un alignement sur rue et de mitoyenneté par le garage par exemple ;
- des logements sociaux ou aidés pourraient être prévus dans le projet afin de rendre plus abordable et accessible le logement sur ce secteur et intégrer du locatif pour créer du turn-over ;
- le règlement précise que la réunification ou la subdivision de parcelles n'est pas autorisée. Elle pourrait être autorisée sous condition de venir densifier la zone ;

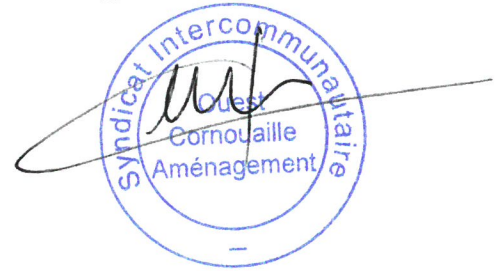
Envoyé en préfecture le 19/07/2017  
Reçu en préfecture le 19/07/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170628-CS170628\_5-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE assorti des réserves citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PLOBANNALEC-LESCONIL.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/07/2017  
Reçu en préfecture le 19/07/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170628-CS180628\_6-DE

# Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
22 juin 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU
22 juin 2017	<u>Absents excusés :</u> Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC
En exercice : 22 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12	

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

### **OBJET : Avis sur le permis d'aménager « le plateau de Bringall » à Pont-l'Abbé**

La Présidente rappelle que les opérations foncières et les opérations d'aménagement créant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le SIOCA est ainsi consulté pour avis par les services instructeurs sur le permis de construire ou d'aménager portant sur des projets de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

La demande de permis d'aménager concerne la réalisation d'une opération de lotissement en 71 lots de terrain à bâtir dont 3 macro-lots n°8, 26 et 49 feront l'objet de permis groupés indépendant dédié à du collectif social.

Le terrain, d'une superficie de 49 202 m<sup>2</sup>, est situé à Bringall Huella. La surface de plancher total maximal autorisée est de 27 209 m<sup>2</sup>.

Il a été précisé que la commune de Pont-l'Abbé ne dispose plus de PLU et est donc soumise aux règles d'urbanisme national. La règle de la construction limitée s'applique.

Après analyse de la compatibilité avec les orientations du SCoT, la commission Urbanisme et Habitat a émis plusieurs remarques :

- ✓ L'article 5 du règlement laisse la possibilité de regrouper deux ou plusieurs lots adjacents entre eux. Il est précisé que dans ce cas, la zone de constructibilité pourra être revue, après consultation avec l'architecte de la zone.

Dans le cas de regroupement, la densité du projet ne sera plus respectée. Le règlement doit être modifié afin de laisser la possibilité de regrouper des lots sous condition de ne pas diminuer la densité des projets et au contraire dans l'objectif d'optimiser le foncier.

- ✓ Le projet n'encourage pas la mitoyenneté des constructions ;
- ✓ Sur le plan de composition, il y a une absence de stationnement partagé le long des lots 1 à 7.

Envoyé en préfecture le 19/07/2017

Reçu en préfecture le 19/07/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20170628-CS180628\_6-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE assorti des réserves citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PONT-l'ABBE.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>
22 juin 2017

L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU

<b>Date d'affichage</b>
22 juin 2017

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER

Assistaient également à la réunion : Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille

---

La Présidente expose que lors du dernier bureau syndical, l'évolution du volet commercial du SCoT a été évoquée. Plusieurs raisons ont été soulevées :

▪ **la législation relative à l'aménagement commercial a été profondément modifiée** avec l'entrée en vigueur de la Loi du 24 mars 2014 dite ALUR et la Loi du 18 juin 2014 dite ACTPE.

D'une part, cette dernière a rendu directement opposable (en termes de compatibilité) le DOO des SCoT à toute demande de permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale. On saisit ainsi l'importance d'une rédaction du DOO qui soit la plus claire possible et compréhensible par tous, afin d'éviter des interprétations divergentes au moment du dépôt de la demande d'exploitation commerciale et du permis de construire.

D'autres part, le SIOCA avait intégré dans son SCoT un Document d'Aménagement Commercial (DAC) tel que prévu par les lois de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et Grenelle, et créé des zones d'aménagement commercial (ZACOM) comme définies par décret. La loi ALUR a entraîné la suppression du DAC et des ZACOM. Le DAC est remplacé par les orientations relatives à l'équipement commercial et les localisations préférentielles de commerce en tenant compte :

- ✓ des objectifs de revitalisation des centres-villes ;
- ✓ de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacements et les émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes ou de marchandises ;
- ✓ de consommation économe de l'espace ;
- ✓ de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture.

La Loi Pinel réintègre la possibilité d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) facultatif dans le DOO. Ce document déterminera les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, seront susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire. Il localisera les secteurs d'implantation périphérique et centralités urbaines, qui pourront inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines dans lesquels se poseront des enjeux spécifiques.

Ces évolutions législatives ont renforcé le rôle des SCoT en urbanisme commercial.

▪ **les décisions prises en CDAC et CNAC remettent en question les orientations du DOO.** Les critères d'analyse des autorisations d'exploitations commerciales s'appuient largement sur l'animation de la vie locale par la préservation des centralités et la dynamique des centres-villes et bourgs, la densification des zones, la desserte par les transports en communs ou encore l'intégration des déplacements doux.

▪ **de nombreuses communes ont engagées la révision de leur document d'urbanisme.** La mise en compatibilité avec le SCOT a montré des difficultés d'application et également de définition : équilibre centre-ville et périphérie, périmètre des ZACOM, ...

La modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille portera sur la modification du volet commercial et aura pour principaux objectifs de :

- ✓ renforcer la préservation de l'offre commerciale au sein des centralités en lien avec l'offre de services, l'habitat, les déplacements ;
- ✓ maîtriser l'évolution des pôles commerciaux en périphérie ;
- ✓ maîtriser l'étalement urbain en privilégiant la densification des espaces existants ;
- ✓ lutter contre la vacance et l'apparition de friche commerciale en centralité et périphérie ;
- ✓ accompagner l'intégration paysagère des locaux commerciaux.

Ces objectifs ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durables et n'entraîneront pas de modification des dispositions du DOO relatives aux gisements de matières premières, aux espaces naturels, agricoles et forestiers et à la politique de l'habitat et ayant pour effet de diminuer l'offre globale de logement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'engager la procédure de modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille approuvé le 21 mai 2015 ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise pour notification et exécution à Monsieur Le Préfet ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées à l'article L.121-4 du code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 28 juin 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 28 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
22 juin 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents</u> :
22 juin 2017	<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE</b> : Mmes Florence CROM et Catherine ORSINI ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN</b> : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b> : Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ</b> : MM. Alain DONNART et Benoît LAURIOU
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés</u> : Mme Danielle BOURHIS, MM. Michel CANEVET, Henri CARADEC, Vincent GAONAC'H, Henri GOARDON, Daniel LE BALCH, Erwan Le FLOCH, Bruno LE PORT, Patrick TANGUY et Raynald TANTER
En exercice : 22 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12	<u>Assistaient également à la réunion</u> : Mmes Camille KEROUEDAN et Sarah MOULLEC

**Christian JOLIVET a été élu secrétaire de séance.**

#### OBJET : démarche de prévention - réalisation du document unique

Florence CROM, Présidente du SIOCA, rappelle au Comité que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial ou hospitalier. A ce titre, le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

Il est proposé la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques.

Le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche est estimé à 6,5 jours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

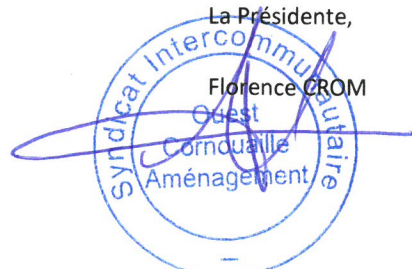
**APPROUVE** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;

**DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

Le Comité donne pouvoir à Mme CROM, Présidente, pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et pour signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM  
Ouest  
Cornouaille  
Aménagement



## **Comité syndical du 19 septembre 2017**

Avis sur le projet d'élaboration du PLU de l'ILE-TUDY.....	45
Avis sur le projet de modification du PLU de Landudec .....	48
Avis sur le projet de modification du PLU de PLOUOHINEC .....	50
Avis sur le projet de modification du PLU de PLOGOFF .....	52
Avis sur le permis d'aménager de Kerallan à Plonéour-Lanvern .....	53
Composition des commissions de travail .....	55

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2017  
Reçu en préfecture le 27/09/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170919-CS170919\_1-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 19 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>
13 septembre 2017

L'an 2017 et le 19 septembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
13 septembre 2017

#### Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC et Mme Florence CROM ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** Mmes Danielle BOURHIS, Valérie DREAU, MM. Vincent GAOCNAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Raynald TANTER ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 15
Pouvoirs : 2
Votants : 17

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Erwan LE FLOC'H à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,

Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistait également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

**Henri CARADEC a été élu secrétaire de séance.**

---

#### **OBJET : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de l'ILE-TUDY**

---

Le syndicat a reçu, le 31 juillet, le projet du PLU de l'ILE-TUDY arrêté par délibération du 5 juillet.

Le maire de l'île-Tudy, M.JOUSSEAUME, accompagné de la Directrice Générales des Services, Mme CARIOU est venu présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et préciser les orientations concernant l'urbanisation et les déplacements.

Le projet de développement de la commune s'appuie sur les 3 objectifs suivants :

- maintenir l'école via l'installation de jeunes ménages soit en location soit en accession à la propriété ;
- favoriser l'accueil de nouveaux habitants en résidence principale ;
- favoriser des meilleures conditions de circulation à l'échelle du vieux bourg.

Il est décliné en 5 axes :

#### **AXE 1 - Habitat et accueil de la population**

- **Continuer à accueillir de nouveaux habitants en tenant compte de la faible capacité d'accueil de la commune :** Taux de croissance annuelle de 0.9 % pour accueillir environ 70 habitants supplémentaires en 10 ans ;
- **Proposer une offre de logements destinées à assurer une plus grande mixité intergénérationnelle sur l'emprise du terrain de foot :** Installation de jeunes ménages.

#### **AXE 2 - Développement urbain**

- **Poursuivre un mode de développement préservant l'identité paysagère et architecturale du territoire :** maintenir des densités bâties fortes et aussi équilibre espace de nature et espace bâti.
- **Permettre le réinvestissement urbain en tenant compte des risques de submersions marines :** poursuivre la reconversion des sites stratégiques (autour du complexe sportif en entrée de ville – le bâtiment du centre de vacances

Berre Tudy – permettre la densification de l’enveloppe urbaine (environ 2.1 hectares hors PPRL et 3.8 hectares en zone PPRL).

### **AXE 3 - Développement économique et équipements publics**

- **Conforter le tissu économique existant et renforcer le développement touristique** : maintenir l’offre de commerce et de services existants – impulser une nouvelle offre urbaine au niveau du nouveau programme de logements – maintenir l’activité conchylicole – stimuler le développement touristique tourné vers la mer et développer le tourisme de nature ;
- **Maintenir les équipements existants et programmer de nouveaux aménagements** : permettre l’évolution des équipements existants – accentuer la vocation sportive et de loisirs en entrée de ville (terrain de foot, parcours sportif) – améliorer l’accessibilité des équipements et des espaces publics – accompagner le développement des communications numériques ;

### **AXE 4 - Déplacements et stationnement**

- **Limiter la circulation automobile à l’échelle du centre-bourg** : mettre en place une zone de rencontre (priorité aux piétons – 20km/h) – augmenter la capacité de stationnement à Penn An Truck ;
- **Poursuivre la mise en place de voies partagées et favoriser l’accessibilité pour tous** : aménager les circulations à l’échelle des dunes – créer de nouveaux itinéraires pour les déplacements quotidiens ou promenades (voie verte).

### **AXE 5 - Protection de l’environnement, préservation du patrimoine et du cadre de vie**

- **Assurer la protection des espaces naturels et préserver la biodiversité** : maintenir des espaces naturels tampons – préserver les qualités écologiques de l’étang et du polder – protéger les arbres remarquables – conserver des espaces de nature plus ordinaire ;
- **Gérer la ressources en eau et favoriser l’utilisation des énergies renouvelables** : gérer les eaux pluviales – favoriser des constructions visant les performances énergétiques.
- **Favoriser un équilibre entre authenticité et modernité** : maintenir des prescriptions architecturales et paysagères au niveau du Vieux bourg ;
- **Restructurer et mettre en valeur les espaces publics** : restructurer des espaces publics existants (stationnements au Teven et voir de circulation place des Déportés – créer un nouvel espace public au sein du nouveau quartier – poursuivre l’aménagement de l’entrée de ville ;
- **Mettre en valeur les percées visuelles et les ouvertures sur la mer** ;
- **Assurer la prévention des risques de submersion marine.**

Emmanuelle RASSENEUR, élue référente de la commission Urbanisme et Habitat, a fait part des interrogations et remarques émises par la commission Urbanisme et Habitat du SIOCA, qui a en charge l’analyse de la compatibilité des projets de PLU avec le SCoT. Une grille de compatibilité permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées au projet de PLU.

Les observations du Comité syndical sont reprises ci-dessous en fonction des orientations du SCoT ouest Cornouaille :

#### **Favoriser les déplacements doux dans les projets d’aménagement.**

Le SCoT demande aux collectivités d’élaborer des schémas directeurs de liaisons douces pour assurer la continuité des circulations douces.

La commune a engagé une réflexion importante sur la place des déplacements doux au sein de la commune. Cependant, les cartes des déplacements ainsi que les OAP ne montrent pas l’ensemble des connexions existantes ou à créer entre les quartiers et liaisons existantes ou projetées. Il est important pour l’habitant ou encore le visiteur qui souhaite se déplacer dans la commune ait une vision complète et sécurisée des cheminements en sites propres ou partagés qu’il peut utiliser.



**Structurer le développement commercial**

La commune a délimité la totalité de l'espace urbanisé comme périmètre de centralité et de diversité commerciale. Le règlement précise que l'implantation des commerces est autorisée à l'intérieur de ce périmètre. Il n'interdit pas pour autant les implantations à l'extérieur du périmètre. Au vu de la superficie de la commune et des enjeux liés au tourisme et au nautisme, il n'est pas nécessaire de délimiter un périmètre de centralité et d'ajouter des règles supplémentaires.

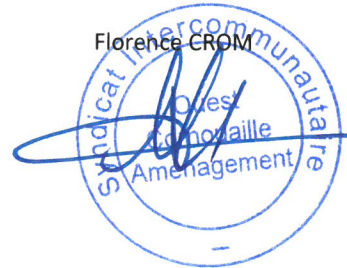
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE assorti des observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur Le Maire de l'ILE-TUDY.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 19 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 19 septembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
13 septembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p><b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC et Mme Florence CROM ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mmes Danielle BOURHIS, MM. Vincent GAOCNAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH et Raynald TANTER ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.</p> <p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Erwan LE FLOC'H à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,</p> <p>Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.</p> <p><u>Assistait également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.</p>
13 septembre 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	<p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Erwan LE FLOC'H à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,</p> <p>Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.</p> <p><u>Assistait également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.</p>
En exercice : 22	
Présents : 13	
Pouvoirs : 2 Votants : 15	

**Henri CARADEC a été élu secrétaire de séance.**

#### OBJET : Avis sur le projet de modification du PLU de Landudec

La Présidente expose que le SIOCA a reçu, le 17 juillet dernier, le projet de modification n°6 du PLU de LANDUDEDEC. Par cette modification, la commune souhaite faire évoluer son PLU sur les 5 points suivants :

▪ **Recensement du bâti pouvant changer de destination en zone N**

Le PLU de Landudec permet déjà le changement de destination de bâtiments agricoles vers l'habitation en zone N. Afin de respecter la réglementation, la commune doit identifier (étoilage) les bâtiments pouvant bénéficier du changement de destination (de la vocation agricole vers de l'habitation). Le recensement a permis de repérer 95 bâtiments répondants aux critères déterminés par la commune.

▪ **Modification de l'accès au lotissement de Coumoullec**

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement au lieu-dit Coumoullec, la commune souhaite préciser l'accès à la zone 1AUHb accueillant le projet. Le projet ayant avancé, l'OAP est complétée et ainsi mise à jour dans le PLU.

▪ **Modification de certains points du règlement obsolètes**

La commune a souhaité profiter de cette modification pour adapter son règlement écrit aux nouvelles règles d'urbanisme. Elle autorise ainsi la possibilité d'implanter les constructions en limite séparative, les toitures à 2 pentes symétrique ne sont plus obligatoires, les constructions boisés et clôtures en bois sont autorisées, le COS est supprimée et la SHON et la SHOB remplacées par la surface de plancher.

▪ **Changement du classement d'un terrain (de 1AUHb en N)**

La commune souhaite déclasser un secteur classé en 1AUHs en zone N à Kerberennes (1 hectare). Le travail mené dans le cadre du repérage foncier définissant l'enveloppe urbaine et des échanges avec les propriétaires de terrains constructibles ont abouti au déclassement cité ci-dessous.

▪ **Correction d'une erreur de zonage à Kerverrest**

La commune souhaite corriger une erreur de zonage sur une parcelle comportant plusieurs bâtiments. Au même titre que les autres bâtiments classés en N, 2 bâtiments auraient dû être classés en N. La modification vient corriger cette erreur.

La commission Urbanisme et habitat a analysé le projet. Plusieurs observations sont formulées :

Certains bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination semblent déjà être à vocation d'habitation. Le changement de destination n'est donc pas nécessaire. Aussi, des bâtiments repérés semblent être situés à proximité de sièges d'exploitation en activité. Il convient, comme le précise la charte agriculture et urbanisme du Finistère, de ne pas introduire de tiers à proximité des exploitations pour d'une part, éviter les conflits d'usage et d'autre part permettre à l'exploitation de pouvoir poursuivre son développement. Par ailleurs, la surface d'épandage peut également être grignotée et ainsi entraîner des difficultés de fonctionnement. Le SIOCA recommande à la commune de reprendre les critères en s'appuyant sur la charte Agriculture et Urbanisme et les travaux de la CDEPENAF sur les critères permettant de caractériser l'aptitude au changement de destination et, par conséquent, de revoir les bâtiments identifiés.

Concernant les modifications du règlement écrit et en particulier d'autoriser l'implantation de bâtiments en limite séparative, le SIOCA ne peut qu'encourager ce type de modification qui permet en secteur urbain des opérations d'aménagement ou des constructions individuelles en mitoyenneté ou la réalisation de projets en BIMBY par division parcellaire.

Le SIOCA interpelle toutefois la commune sur l'implantation de constructions contemporaines. Sur certains secteurs de la commune qui bénéficient, peut-être, d'un caractère identitaire marqué (architecture, patrimoine), il serait intéressant de conserver et produire un bâti en harmonie avec l'existant. Il en est de même pour les clôtures, la rédaction de l'article 11 a ouvert plus de possibilité au pétitionnaire et peut engendrer sur certains secteurs une dégradation du paysage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de modification du PLU de LANDUDEC assorti des observations citées ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de LANDUDEC.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 19 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 19 septembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
13 septembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p><b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC et Mme Florence CROM ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mmes Danielle BOURHIS, MM. Vincent GAOCNAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH et Raynald TANTER ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.</p> <p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Erwan LE FLOC'H à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,</p> <p>Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.</p> <p><u>Assistait également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.</p>
13 septembre 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	
En exercice : 22	
Présents : 13	
Pouvoirs : 2	
Votants : 15	

**Henri CARADEC a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Avis sur le projet de modification du PLU de PLOUHINEC

---

Emmanuelle RASSENEUR, élue référente de la Commission urbanisme et Habitat explique que la commune de Plouhinec a décidé, par délibération du 14 avril 2017, de modifier son document d'urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2 AUL en 1AUL pour l'implantation du nouveau terrain de football enherbé, de vestiaires, d'une buvette et d'une tribune de 300 places. Le projet couvre 2,74 ha.

Sur l'emplacement de l'actuel terrain de football, une médiathèque va être construite. Les autres secteurs classés en UL sont soit déjà urbanisés soit l'espace nécessaire n'est pas suffisant ou affecté à un autre projet.

Elle expose que l'analyse de la modification n'a pas soulevée de remarques particulières. Elle rappelle toutefois l'enjeu de rapprocher les habitants des services et des équipements. Dans le cadre présent, la collectivité a souhaité regrouper une grande partie des équipements sportifs, de la petite enfance et de la culture. On observe que ce secteur offre une densité de logements très faible et par conséquent peu d'habitants. Lors de la révision du PLU en cours, il conviendra de favoriser l'installation d'habitants sur ce secteur soit par maîtrise foncière publique ou par incitation fiscale au vu de la taille des parcelles observées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de modification du PLU de PLOUHINEC assorti de l'observation citée ci-dessus ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PLOUHINEC.

Envoyé en préfecture le 27/09/2017  
Reçu en préfecture le 27/09/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170919-CS170919\_3-DE

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2017  
Reçu en préfecture le 27/09/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170919-CS170919\_4-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 19 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 19 septembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
13 septembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC et Mme Florence CROM ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mmes Danielle BOURHIS, MM. Vincent GAOCNAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH et Raynald TANTER ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> MM. Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.  <u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Erwan LE FLOC'H à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,  Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.  <u>Assistait également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.
13 septembre 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	
En exercice : 22	
Présents : 13	
Pouvoirs : 2 Votants : 15	

**Henri CARADEC a été élu secrétaire de séance.**

#### OBJET : Avis sur le projet de modification du PLU de PLOGOFF

Le SIOCA a reçu le projet de modification n°2 du PLU de PLOGOFF qui a pour objet d'adapter le règlement écrit pour les constructions situées en zones naturelles (N et Nr).

La commune souhaite continuer à permettre l'évolution du bâti rural existant.

Le projet de règlement modifié reprend la rédaction voire plus stricte proposée par la DDTM et validée par la CDPENAF.

La commission Urbanisme et habitat n'a pas relevée d'incompatibilité avec les orientations du SCoT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de modification du PLU de PLOGOFF ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PLOGOFF.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Florence CROM



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2017  
Reçu en préfecture le 27/09/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170927-CS170919\_5-DE

# Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 19 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>
13 septembre 2017

L'an 2017 et le 19 septembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
13 septembre 2017

### Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC et Mme Florence CROM ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** Mmes Danielle BOURHIS, MM. Vincent GAOCNAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH et Raynald TANTER ;  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Erwan LE FLOCH à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,

Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistait également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

**Henri CARADEC a été élu secrétaire de séance.**

---

### **OBJET : Avis sur le permis d'aménager de Kerallan à PLONEOUR-LANVERN**

---

Emmanuelle RASSENEUR rappelle que les opérations foncières et les opérations d'aménagement créant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le SIOCA est ainsi consulté pour avis par les services instructeurs sur le permis de construire ou d'aménager portant sur des projets de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Une demande de permis d'aménager a été déposée pour la réalisation d'une opération de lotissement de 32 lots à usage d'habitations sur la commune de Plonéour-lanvern au lieu dit Kerallan (Sud ouest du bourg). Le projet prévoit au maximum 8 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

L'opération se situe sur une parcelle d'un peu plus de 19 000m<sup>2</sup> et offrira des terrains d'une surface de 400 à 650 m<sup>2</sup>. La densité projetée est de 17 logements à l'hectare. La zone est classée en 1AUHb au PLU et bénéficie d'une orientation d'aménagement et de programmation.

Emmanuelle RASSENEUR informe l'assemblée des observations de la commission.

Le règlement du projet précise que le regroupement de 2 lots ou plus peut être autorisé. D'une part, les orientations d'aménagement et de programmation de PLU de Plonéour-lanvern limitent la taille des lots à 800 m<sup>2</sup> pour de l'habitat individuel. D'autre part, le SCoT demande également des densités soutenues pour les pôles structurants comme Plonéour-Lanvern. Il est demandé d'autoriser le regroupement de lots sous condition que le projet ne diminue pas la densité projetée et ainsi accueille de l'habitat intermédiaire ou collectif.

Aussi, la commission invite le pétitionnaire à reprendre dans son intégralité la rédaction du PLU dans son règlement. Le PLU de la commune est actuellement en cours de révision et le règlement peut ainsi évoluer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

Envoyé en préfecture le 27/09/2017

Reçu en préfecture le 27/09/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20170927-CS170919\_5-DE

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de permis d'aménager de Kerallan à PLONEOUR-LANVERN ;

**DECIDE** de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PLONEOUR-LANVERN.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/09/2017  
Reçu en préfecture le 27/09/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20170919-CS170919\_6-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 19 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>
-------------------------------

13 septembre 2017

L'an 2017 et le 19 septembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
-------------------------

13 septembre 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC et Mme Florence CROM ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Michel CANEVET, Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** Mmes Danielle BOURHIS, MM. Vincent GAOCNAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH et Raynald TANTER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :** MM. Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.

<b>Nombre de délégués</b>
---------------------------

En exercice : 22

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Erwan LE FLOC'H à M. Henri CARADEC et M. Patrick TANGUY à Mme Florence CROM,

Absent excusés : M. Daniel LE BALCH et Mme Christine ZAMUNER.

Assistait également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

**Henri CARADEC a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Composition des commissions de travail

---

Florence CROM rappelle que le comité syndical s'appuie sur les travaux des commissions pour prendre ses décisions. 4 commissions de travail ont été mise en place en aout 2014.

Suite aux changements de délégués, il convient de valider, à nouveau, les membres de chaque commission.

Mme Valérie DREAU et M. Raynald TANTER souhaitent participer activement à la commission Economie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DECIDE** de mettre à jour la liste des commissions de travail en ajoutant les membres ci-dessus listés ;

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM



## **Comité syndical du 27 novembre 2017**

Election d'un nouveau 3 <sup>ème</sup> vice-président .....	57
Composition des commissions de travail .....	59
Création d'un poste de Responsable du syndicat multigrade (B et A) filières administratives et techniques .....	61
Budget 2017 – décision modificative n°1 .....	64
Adhésion au CAUE du Finistère .....	65

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 27 novembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 27 novembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden, en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
21 novembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u>
21 novembre 2017	<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Jean-François LE BLEIS, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC, Philippe MEHU et Raynald TANTER <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b>
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Absents excusés :</u> MM. Alain DONNART, Henri GOARDON, Benoît LAURIOU, Bruno LE PORT
En exercice : 22	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.
Présents : 15	
Pouvoirs : 0	
Votants : 15	

**Pierre PLOUZENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

#### OBJET : élection d'un nouveau 3<sup>ème</sup> vice-Président

Par courrier en date du 22 septembre 2017, le Préfet du Finistère informait le SIOCA qu'il a accepté la demande de démission de Monsieur CANEVET à la fonction de 3<sup>ème</sup> vice-Président au SIOCA.

La Présidente propose de maintenir à 3 le nombre de vice-Présidents afin d'avoir les 4 EPCI représentées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **Maintenir à trois (3) le nombre de vice-Présidents ;**

Madame CROM demande s'il y a des candidats. Monsieur Pierre PLOUZENNEC propose sa candidature au poste de 3<sup>ème</sup> vice-Président du SIOCA. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le comité syndical procède au vote qui donne les résultats suivants :

Nombres de délégués en exercice	22
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Pierre PLOUZENNEC	15	Quinze

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20171127-CS171127\_1-DE

Après vote à bulletin secret et dépouillement, **Monsieur Pierre PLOUZENNEC**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **est élu 3<sup>ème</sup> vice-Président du SIOCA**.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

**Florence CROM**



## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 27 novembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 27 novembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden, en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
21 novembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<p><u>Etaients présents :</u></p> <p><b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Jean-François LE BLEIS, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC, Philippe MEHU et Raynald TANTER</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b></p> <p><u>Absents excusés :</u> MM. Alain DONNART, Henri GOARDON, Benoît LAURIOU, Bruno LE PORT.</p> <p><u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.</p>
21 novembre 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	<p><u>Absents excusés :</u> MM. Alain DONNART, Henri GOARDON, Benoît LAURIOU, Bruno LE PORT.</p> <p><u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.</p>
En exercice : 22	
Présents : 15	
Pouvoirs : 0 Votants : 15	

**Pierre PLOUZENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

#### OBJET : Composition des commissions de travail

Florence CROM rappelle que le comité syndical s'appuie sur les travaux des commissions pour prendre ses décisions. Quatre commissions de travail ont été mise en place en août 2014.

Suite aux changements de délégués, il convient de valider, à nouveau, les membres de chaque commission.

Monsieur Philippe MEHU souhaite intégrer les commissions Economie et Littoral/Environnement.

Monsieur Jean-François LE BLEIS souhaite être membre des commissions Economie et Urbanisme/habitat.

Par ailleurs, Monsieur Pierre PLOUZENNEC souhaite rejoindre la commission Réseaux et Déplacements et Monsieur Christian JOLIVET la commission Urbanisme et Habitat.

Enfin, Monsieur Daniel LE BALCH propose sa candidature au poste d'élu référent de la commission Littoral/Environnement.

La composition des commissions proposée est la suivante :

LITTORAL / ENVIRONNEMENT	ECONOMIE	RESEAUX / DEPLACEMENTS	HABITAT / URBANISME
Danielle BOURHIS	Valérie DREAU	Vincent GAONAC'H	Danielle BOURHIS
Henri CARADEC	Christian JOLIVET	<b>Benoît LAURIOU*</b>	Vincent GAONAC'H
<b>Daniel LE BALCH*</b>	Jean-François LE BLEIS	Pierre PLOUZENNEC	Christian JOLIVET
Maurice LE FLOCH	Erwan LE FLOCH	Patrick TANGUY	Bruno JULLIEN
Bruno LE PORT	Maurice LE FLOCH		Jean-François LE BLEIS
Philippe MEHU	Bruno LE PORT		<b>Emmanuelle RASSENEUR*</b>
Catherine ORSINI	<b>Thierry MAVIC*</b>		
Pierre PLOUZENNEC	Philippe MEHU		
	Catherine ORSINI		
	Raynald TANTER		

\* élu référent de la commission.

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20171127-CS171127\_2-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

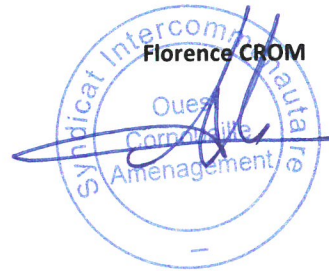
**DECIDE** de mettre à jour la liste des commissions de travail comme indiquée dans le tableau ci-dessus ;

**VALIDER** la candidature de M. Daniel LE BALCH comme élu référent de la commission Littoral/Environnement.

Pour extrait conforme,

**La Présidente,**

**Florence CROM**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/11/2017  
Reçu en préfecture le 30/11/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20171127-CS171127\_3-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 27 novembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 27 novembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden, en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
21 novembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Jean-François LE BLEIS, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC, Philippe MEHU et Raynald TANTER <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b>
21 novembre 2017	<u>Absents excusés :</u> MM. Alain DONNART, Henri GOARDON, Benoît LAURIOU, Bruno LE PORT. <u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.
<b>Nombre de délégués</b>	
En exercice : 22	
Présents : 15	
Pouvoirs : 0	
Votants : 15	

**Pierre PLOUZENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

#### **OBJET : Création d'un poste de Responsable du syndicat multigrade (B et A) filières administratives et techniques**

La Présidente expose que le SIOCA a créé, en mars 2010, un emploi permanent d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe afin de piloter l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et de gérer le fonctionnement du syndicat.

En novembre 2014, le syndicat a créé un poste de technicien territorial 2<sup>ème</sup> classe afin de promouvoir l'agent à ce grade après une réussite du concours. Le poste d'adjoint administratif a été supprimé en conséquence.

Aujourd'hui, l'agent responsable du syndicat a sollicité une demande de mutation pour quitter ses fonctions le 31 décembre 2017. Il convient de procéder à son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au vu de la spécificité du poste, il est proposé pour le remplacement de l'agent actuellement en poste de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un poste, à temps complet, de responsable qui serait ouvert aux catégories A et B sur les filières administratives et techniques.

Il conviendra de supprimer le poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe occupé par l'agent en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le cas échéant, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme dans le domaine de l'aménagement du territoire ou d'une expérience significative dans un poste équivalent.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **Créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un poste de Responsable du syndicat avec une ouverture multigrade (B et A) et multifilière (administrative et technique) à temps complet ;**
- **Supprimer le poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;**
- **Modifier le tableau des effectifs en conséquence ;**

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

ID : 029-252902655-20171127-CS171127\_3-DE

- Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 (012- dépenses du personnel).

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

**Florence CROM**



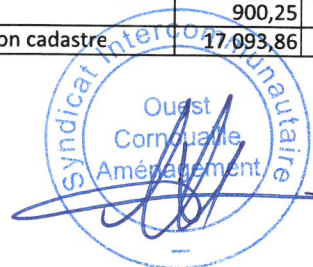


## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Budget primitif 2017

#### Décision modificative n°1

LIBELLE		CA 2016	BP 2017	DM n°1	BP 2017 +DM n°1
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>116 056,58</b>	<b>128 954,86</b>	<b>992,00</b>	<b>129 946,86</b>
022	Dépenses imprévues	0,00	2 247,59	892,00	3 139,59
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>20 978,51</b>	<b>35 122,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 122,00</b>
611	Contrat de prestations de services	86,26	90,00	0,00	90,00
613	Locations mobilières	300,00	1 200,00	0,00	1 200,00
6156	Maintenance	732,00	732,00	0,00	732,00
616	Primes d'assurance	2 072,03	2 200,00	0,00	2 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
6182	Divers - Doc. générale & technique	939,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6185	Divers - frais de colloques et séminaires	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	1 092,00	6 000,00	0,00	6 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	1 560,00	5 000,00	0,00	5 000,00
6237	Publications	7 336,00	3 000,00	0,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 207,35	1 500,00	0,00	1 500,00
6256	Missions	36,95	500,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	519,03	600,00	0,00	600,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	2 097,89	2 300,00	0,00	2 300,00
62878	Divers - Remboursement de frais - Autres organismes	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>66 661,75</b>	<b>57 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 430,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
6332/64	Salaires	61 290,40	52 000,00	0,00	52 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 161,96	1 200,00	0,00	1 200,00
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	76,00	80,00	0,00	80,00
6475	Medecine du travail, pharmacie	133,39	150,00	0,00	150,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>9 723,88</b>	<b>9 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 800,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevet	288,00	400,00	0,00	400,00
6531	Indemnités	7 763,78	7 400,00	0,00	7 400,00
6532	Frais de mission	1 355,10	1 500,00	0,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	317,00	500,00	0,00	500,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>136,85</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	136,85	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>042- Opérations d'ordre</b>		<b>18 555,59</b>	<b>18 555,27</b>	<b>100,00</b>	<b>18 655,27</b>
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	18 555,59	18 555,27	100,00	18 655,27
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>157 476,24</b>	<b>128 954,86</b>	<b>992,00</b>	<b>129 946,86</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	52 461,07	41 419,66	0,00	41 419,66
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	12 026,02	0,00	604,00	604,00
74751	Participations - Groupement de collectivités - Autres groupements	92 989,15	87 535,20	0,00	87 535,20
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	388,00	388,00
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>436,86</b>	<b>69 227,89</b>	<b>12,63</b>	<b>69 240,52</b>
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	0,00	59 227,89	12,63	59 240,52
205	Logiciels....	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	436,86	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>51 021,79</b>	<b>69 227,89</b>	<b>12,63</b>	<b>69 240,52</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 493,98	50 585,25	0,00	50 585,25
10222	Fonds de compensation pour la TVA	1 892,54	0,00	0,00	0,00
202	Frais documents d'urbanisme	1 080,00	0,00	0,00	0,00
28051	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences et droits similaires	561,16	561,16	0,00	561,16
28183	Amortissements du matériel de bureau et du matériel informatique	900,25	987,62	0,00	987,62
2802	Amortissement des frais d'études, documents urbanisme, numérisation cadastre	17 093,86	17 093,86	12,63	17 106,49



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/11/2017  
Reçu en préfecture le 30/11/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20171127-CS171127\_4-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 27 novembre 2017

<b>Date de la convocation</b>
21 novembre 2017

L'an 2017 et le 27 novembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden, en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

<b>Date d'affichage</b>
21 novembre 2017

Etaient présents :

**DOUARNENEZ COMMUNAUTE :** M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :** MM. Christian JOLIVET, Jean-François LE BLEIS, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :** Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC, Philippe MEHU et Raynald TANTER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :**

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 22
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Absents excusés : MM. Alain DONNART, Henri GOARDON, Benoît LAURIOU, Bruno LE PORT.

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN.

**Pierre PLOUZENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

#### OBJET : budget 2017 - décision modificative n°1

Madame CROM précise que le budget primitif fait l'objet d'une proposition de modification.

Une décision modificative est nécessaire afin d'ajuster les dotations d'amortissement et d'intégrer deux remboursements non prévus en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

#### PROCEDER sur le budget 2017 aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT	REDUCTION	OUVERTURE
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
022 - Dépenses imprévues		892
6811 - Dotations aux amortissements		100
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel		604
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		388
INVESTISSEMENT	REDUCTION	OUVERTURE
<b>Dépenses d'investissement</b>		
202 - Frais, documents d'urbanisme		12,63
<b>Recettes d'investissement</b>		
2802 - Amortissement des frais d'études, documents urbanisme		12,63

Pour extrait conforme,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/11/2017  
Reçu en préfecture le 30/11/2017  
Affiché le  
ID : 029-252902655-20171127-CS171127\_5-DE

# Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 27 novembre 2017

<b>Date de la convocation</b>	L'an 2017 et le 27 novembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden, en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
21 novembre 2017	
<b>Date d'affichage</b>	<u>Etaient présents :</u> <b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE :</b> M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :</b> MM. Christian JOLIVET, Jean-François LE BLEIS, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR ; <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :</b> Mme Valérie DREAU, MM. Bruno JULLIEN, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC, Philippe MEHU et Raynard TANTER <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ :</b> <u>Absents excusés :</u> MM. Alain DONNART, Henri GOARDON, Benoît LAURIOU, Bruno LE PORT
21 novembre 2017	
<b>Nombre de délégués</b>	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN.
En exercice : 22 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16	

**Pierre PLOUZENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

### OBJET : adhésion au CAUE du Finistère

Madame la présidente explique que le syndicat travaille déjà en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Finistère puisque le champ d'interventions du CAUE concerne la compétence SCoT.

Elle rappelle que le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère avec pour missions :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels ;
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans l'environnement ;
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le montant de l'adhésion du SIOCA s'élève à 30 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

#### AUTORISER la Présidente à :

- signer le bulletin d'adhésion au CAUE du Finistère ;
- engager la dépense qui sera imputée au chapitre 011 article 6281.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Florence CROM

